



**Syndicat  
CGT  
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr  
cgt.cleon@renault.com  
fax: 01 76 86 78 40

**Accord de compétitivité :  
La CGT ne signera pas.  
Interessement.**

**Site CGT Cléon: [cgtrenaultcleon.fr](http://cgtrenaultcleon.fr)**

**Mardi 17 janvier 2017**

**La CFE/CGC, CFDT et FO signent l'accord  
de compétitivité !!**

**Que les patrons veuillent nous faire travailler toujours davantage, en nous payant de moins en moins n'est pas nouveau, mais, que des «syndicats» les aident dans leur sale besogne, année après année, pose question !!**

**Vu la situation exceptionnelle du groupe, les bénéfices qui explosent, les augmentations que se sont octroyés nos dirigeants... rien ne permet de justifier la signature d'un nouvel accord de régression sociale.**

**En nous y mettant tous ensemble, tous les syndicats, nous aurions pu obtenir « autre chose ».**

**Oui mais voilà, la direction sait bien que ses partenaires signeront, avant même de démarrer les négociations.**

**Cet état de fait nous promet des jours difficiles, 80% des décrets de la loi travail sont parus, elle va maintenant pouvoir s'appliquer... avec l'approbation des syndicats d'accompagnement ?**

La CGT a été le seul syndicat à vous tenir informés après chaque réunion de négociation.

La CGT a été le seul syndicat à appeler à la grève pour contraindre la direction à revoir sa copie... Que faut-il en déduire?

**La CGT ne signera pas l'accord !  
Les salariés doivent récupérer leur dû !**

L'ensemble des syndicats CGT du groupe Renault se sont réunis le jeudi 12 janvier 2017 afin de définir leur position concernant l'accord compétitivité pluriannuel 2017–2019 intitulé : « Renault France - CAP 2020, contrat d'activité pour une performance durable de Renault en France ».

**A l'unanimité, les syndicats CGT du groupe Renault se sont exprimés contre la signature de cet accord pour de nombreuses raisons.**

**Accord Cap-2020 : un marché de dupes !**

Rappel, l'accord de compétitivité peut être consulté sur le site : [cgtrenaultcleon.fr](http://cgtrenaultcleon.fr).

L'accord de plus d'une centaine de pages précise qu'il prévoit « ...des engagements réciproques en termes d'activité et de performance... ». Ceux exigés des salariés sont explicites, mais **ceux de la direction n'existent pas !**

**Non, il n'y a aucun engagement de la direction sur les volumes** : la direction promet de produire le même nombre de véhicules qu'en 2016, tous les ans, **«si le marché reste le même et que la législation ne change pas»**, ce qui revient à dire : **«si on vend autant de véhicules, on en fabriquera le même nombre»** c'est risible...mais les autres syndicats l'écrivent fièrement dans leurs tracts...

**Les salariés devront :**

**Atteindre 41% de gains de productivité** en obtenant le montage de 90 Véh/an/salarié d'ici 2019 (contre 64 aujourd'hui selon les normes de la direction).

- Les 3600 embauches en CDI (avec moins de la moitié pour les APR) ne combleront pas les 4500 départs CDI de l'entreprise et les 4 500 intérimaires environ (sur les 10 000 actuellement) qui seront supprimés d'ici 2019.

**Soit une nouvelle perte sèche de près de 6 000 emplois.**

- La sous-traitance dans l'ingénierie ne baissera pas mais devra se faire avec moins de prestataires et « compléter par des partenariats spécifiques... » !

**Dans ces conditions :**

Les salariés seront invités à poursuivre « au volontariat » la réalisation des heures supplémentaires... (incitées par une politique salariale à minima).

- A défaut d'être suffisant, le temps de travail sera de nouveau augmenté de manière **obligatoire avec +1h par jour sur 50 séances de travail par an (8 par mois au maxi/salarié).**

- En portant le contingent d'heures supplémentaires à 210 h contre 175 actuellement, (une durée annuelle pouvant aller jusqu'à 1813 heures contre 1 603 heures (réf. légale).

- La récupération possible de **7 samedis obligatoires par an dans le cadre du Capital Temps Collectif.**

**Et le tout, avec un délai de prévenance de 2 jours pour <<circonstances exceptionnelles>> .**

- Ceux qui n'auront pas 15 ans d'équipes ou 10% d'IPP sont exclus des mesures de départs.

**Ce sont encore les salariés qui resteront qui devront absorber le travail de ceux qui quitteront l'entreprise. Des conditions de vie et de travail déjà largement dégradées et qui vont encore empirer.**

## **La CGT ne légitimera pas la poursuite des reculs sociaux pour les salariés !**

Pour toutes ces raisons (il y en a beaucoup d'autres sur lesquelles elle reviendra), la CGT Renault ne signera pas cet accord ! Elle ne confortera pas la direction à poursuivre le dé-tricotage des acquis sociaux obtenus par les générations précédentes aux seules fins de l'intérêt des actionnaires et dirigeants de l'entreprise.

**Au contraire, la CGT va continuer à jouer son rôle de syndicaliste pour, construire avec les salariés, un rapport de force leur permettant d'obtenir ce qui leur revient dans la part des richesses qu'ils créent. Et dans les faits, rendre inapplicable cet accord !**

## **Prime intéressement Cléon: 590 euros brut.**

La CGT ne fera pas perdre d'argent aux salariés, c'est pourquoi la CGT (majoritaire) a respecté son engagement, ne pas s'opposer à l'application de l'accord en CE.

Néanmoins, la CGT continuera de dénoncer ces primes aléatoires et profondément injustes, basées sur des critères que les salariés ne maîtrisent pas et qui remplacent les augmentations de salaires, (c'est comme ça que la direction le présente), au détriment de la retraite, sécu... !!

**L'intéressement, c'est l'argent des salariés, de «tous» les salariés.**

**Trouvez-vous normal que les 1800 intérimaires, qui triment sur les chaînes, en soient totalement exclus.**

**Sans eux rien ne sort, et pourtant, ils ne toucheront rien à la fin du mois... vous trouvez ça juste?**